

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 852

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 8

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« a *ter*) À la dernière phrase, la référence : « 3 » est remplacée par la référence : « 5 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.